

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 40041

Numéro SIREN : 344 561 485

Nom ou dénomination : BAUDELET HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2018 sous le numéro de dépôt A2018/000302

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DUNKERQUE**



264040

Dénomination : BAUDELET HOLDING
Adresse : impasse Baudalet 59173 Blaringhem -FRANCE-

n° de gestion : 1988B40041
n° d'identification : 344 561 485

n° de dépôt : A2018/000302
Date du dépôt : 07/02/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
31/01/2018 - Changement de Président, démission
de directeur général et nomination de 3 directeurs
généraux,



264040

BAUDELET HOLDING

SAS au capital de 1.874.640 Euros
Siège Social : Lieudit Les Prairies
59173 BLARINGHEM
344 561 485 RCS DUNKERQUE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit, et le trente et un janvier, à 14 heures, les associés de la société BAUDELET HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, et à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance le cas échéant.

Monsieur Jean BAUDELET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société KPMG SA, commissaire aux comptes régulièrement convoquée à la présente réunion, est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des 62.488 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés
- La feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs des associés représentés
- Le rapport du Président
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- Un exemplaire des statuts de la Société

Puis, le Président déclare que le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, la loi et les règlements ont, conformément auxdits statuts, été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean BAUDELET ;

Handwritten signatures: J.P., J.B., C.R., and a small mark.

- Nomination d'un nouveau Président ;
- Nomination de Directeurs Généraux ;
- Prise de mandats dans les filiales ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président donne lecture de son rapport et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean BAUDELET de son mandat de Président à compter de ce jour, remercie celui-ci d'avoir été pleinement investi tout au long de la durée de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Bernard POISSONNIER, demeurant 106 rue de la Gare à STEENBECQUE (59).

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales, les statuts et les décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

L'assemblée générale décide que la rémunération du Président sera fixée par une assemblée générale ultérieure.

Monsieur Bernard POISSONNIER remercie l'assemblée générale des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président de la Société et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Monsieur Bernard POISSONNIER déclare en conséquence démissionner de son mandat de Directeur Général ce dont les associés prennent acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, dans le cadre de l'organisation de la nouvelle gouvernance de la Société, décide de nommer en qualité de Directeurs Généraux, sans limitation de durée :

**Madame Catherine POISSONNIER-BAUDELET, demeurant 106 rue de la Gare à STEENBECQUE (59),
Madame Caroline BRYLA-POISSONNIER, demeurant 112bis rue de la Gare à STEENBECQUE (59),
Monsieur Jean-Baptiste POISSONNIER, demeurant 112 rue de la Gare à STEENBECQUE (59).**

Handwritten signatures:
B.P. J.B. LR
JRP

Conformément aux dispositions statutaires, chacun des Directeurs Généraux assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Chacun des Directeurs Généraux est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales, les statuts et les décisions collectives des associés.

Chacun des Directeurs Généraux peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il est rappelé que les statuts précisent que la durée du mandat des Directeurs Généraux ne pourra pas excéder la durée du mandat du Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, autorise le principe selon lequel la Société exercera les fonctions de Présidente de l'ensemble des filiales du Groupe revêtant la forme de SAS et valide le principe d'organisation de la gouvernance du Groupe BAUDELET ENVIRONNEMENT telle que décrite dans le rapport de gestion.

Le Président de la Société aura tout pouvoir pour désigner la personne physique qui représentera la Société dans ses fonctions de Présidente.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

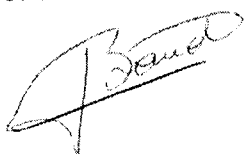
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire, le nouveau Président et les Directeurs Généraux.

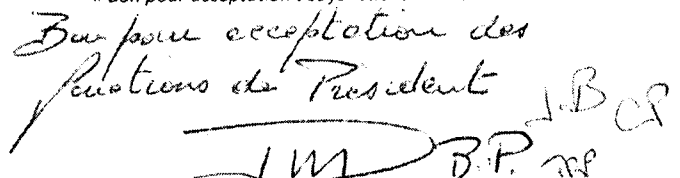
Le Président démissionnaire
M. Jean BAUDELET



Le nouveau Président

M. Bernard POISSONNIER

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »



Signature of M. Bernard POISSONNIER with handwritten notes: "Bon pour acceptation des fonctions de Président" and "J.B. CP".

Les Directeurs Généraux

Mme Catherine POISSONNIER-BAUDELET

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

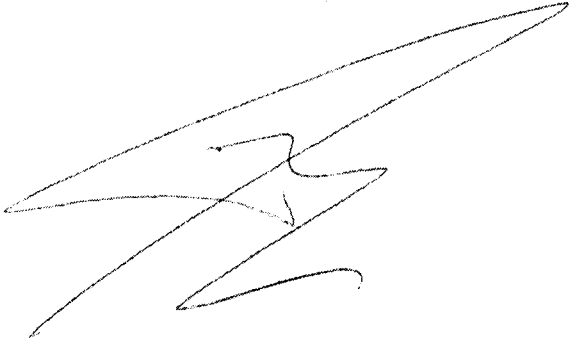
Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général.



M. Jean-Baptiste POISSONNIER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général



Mme Caroline BRYLA-POISSONNIER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur
Général.

